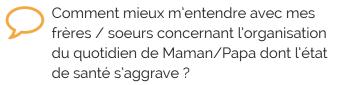
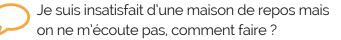
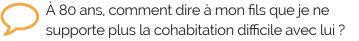
La senior-médiation

pour régler des questions concrètes telles que :







Il me semble que Papa perd la notion de la réalité. Faudrait-il nommer un administrateur pour lui ? Comment va-t-il le prendre ?

Comment veiller au bon déroulement des visites si perturbatrices de tel enfant de résident ?

Comment restaurer la confiance avec le service d'aide à domicile qui intervient chez moi ?

Infor Homes Bruxelles asbl

Parlons-en **02/219 56 88**

Avec le soutien de la COCOF et de Iriscare







Seniormédiation

Outil de prévention et de résolution de conflits entre une personne âgée et son entourage



https://inforhomesasbl.be 02/219 56 88

inforhomes@misc.irisnet.be

Siège social & d'exploitation

Cours Saint-Michel, 100 bte.02 - 1040 Etterbeek

La **Senior-Médiation**, c'est :

- une initiative d'Infor-Homes Bruxelles asbl découlant de son expertise dans le domaine de l'accompagnement et de l'hébergement des personnes âgées
- un processus qui vise à instaurer ou restaurer le dialogue entre la personne âgée et son entourage dans le but de co-construire des réponses à des questions pratiques
- un espace de parole sécurisée, garanti par un médiateur agréé qui organise une ou plusieurs rencontres entre l'adulte âgé et les personnes impliquées ou concernées par les décisions à prendre
- un climat constructif dans lequel le médiateur veille à une écoute et une compréhension mutuelles optimales

Un service proposé par:



Cours Saint-Michel, 100 bte.02 - 1040 Etterbeek

02/219 56 88

Qui participe à la Senior-Médiation ?

- la personne âgée (présente ou non)
- son entourage (famille voisins professionnels)
- le médiateur : professionnel indépendant, formé et agréé, soumis au secret professionnel et multi-partial.

Comment se passe la Senior-Médiation ?

- la participation à la Senior-Médiation est une démarche volontaire (non imposée)
- les séances de médiation sont confidentielles et le médiateur est soumis au secret professionnel
- les décisions sont négociées par les parties et non imposées par un tiers

La Senior-Médiation est payante

une participation aux frais de la médiation est demandé à chaque personne impliquée dans le processus